

Saint-Germain de la grange



Janvier 2014 Infos

Editorial

Rentrée des Classes.....	page 2
La Réforme des rythmes Scolaires.....	page 3
Travaux.....	page 4
Halte au vandalisme sur La commune.....	page 5
Informations pratiques, attention recensement.....	page 6
Spécial Elections 2014	page 7
Animations.....	page 7
Du côté du CCAS.....	page 8
A vos Agendas.....	page 8
Etat Civil.....	page 8

OUFI, c'est un ouf de soulagement qui a été poussé lorsque nous avons pu enfin confirmer que les locaux de la nouvelle école maternelle seraient prêts pour la rentrée, ceci quelques jours avant cette dernière. Un trimestre s'est maintenant écoulé et, petit à petit, chacun a pu trouver ses marques dans ce nouvel environnement. Notamment, sans contraintes de transport, tous les enfants bénéficient d'un temps de repas plus grand, et les petits de l'école maternelle peuvent désormais rejoindre leurs locaux, dès la fin du repas.

Quant-au parking de la Mairie pour accueillir les allées et venues autour des écoles, les travaux ont démarré avec un peu de retard, mais son ouverture au public est opérationnelle depuis quelques semaines. Enfin devant l'école, la mise en place d'un sens unique pendant les travaux va probablement être conservée. L'expérience semble bénéfique pour la sécurité des abords de nos écoles, et pour les usagers. Le projet est à l'étude, moyennant quelques petits aménagements de la voirie.

2014, outre que ce soit une année électorale pour toutes les communes de France, va démarrer par un recensement de la population dès le mois de janvier. C'est une démarche importante pour permettre aux élus et aux services de l'Etat de préparer l'avenir, aussi je vous remercie de bien vouloir réserver votre meilleur accueil à nos agents recenseurs. Bien à vous

Bertrand HAUET

Maire

Vice-Président de Cœur d'Yvelines

Bulletin municipal

Directeur de la Publication :
Bertrand HAUET

Réalisation :
Commission Communication

1 rue de la Mairie
78640 Saint-Germain de la Grange

Tél. : 01.34.91.02.10 – Fax : 01.34.89.26.26
Courriel :

mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

Impression par nos soins



RENTREE DES CLASSES

Mardi 3 septembre, près de 200 enfants ont repris le chemin de l'école. Certains ont découvert leurs nouveaux enseignants, d'autres une toute nouvelle école, avec des locaux et mobiliers tout neufs pour les enfants de la maternelle...

Tous les habitants, et les parents qui n'avaient pas encore pu faire le tour de cette nouvelle école, ont pu la découvrir lors d'une journée « portes ouvertes », le samedi 21 septembre. L'école n'a pu être inaugurée officiellement en septembre, pour des raisons de période pré-électorale.

Comme pour toute nouvelle installation, quelques ajustements ont dû être apportés lors de la prise de possession des lieux, et tout s'organise désormais pour accueillir durablement vos enfants dans de très bonnes conditions.



Ecole maternelle

PS 26
MS 21
GS 23

Total : 70 élèves

Ecole élémentaire

CP 25
CP/CM2 22
CE1 26
CE2 26
CM1 22

Total : 121 élèves

EFFECTIFS

Informations sur les nouveaux rythmes scolaires

Une cinquième réunion s'est tenue lundi 27 janvier entre les représentants de la mairie, les représentants élus des parents d'élèves et les équipes enseignantes des deux écoles en mairie.

Cette réunion avait deux objectifs : choisir la demi-journée supplémentaire travaillée (mercredi ou samedi matin) et organiser l'emploi du temps sur la semaine en incluant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Ces deux points ont été traités séparément.

➤ Temps scolaire et temps périscolaire

Après avoir étudié différentes propositions émanant des directeurs d'école, nous avons choisi de privilégier une solution pouvant permettre la mise en place de véritables activités périscolaires et non de temps de garderie supplémentaires pour les élèves.

A savoir, alléger deux journées de classe en terminant à 15h et en organisant des temps périscolaires de 15h à 16h30. Les deux jours restants gardant les mêmes horaires qu'aujourd'hui. Après concertation avec les enseignants, le choix des deux jours allégés s'est porté sur le lundi et le vendredi, le mardi et le jeudi étant actuellement les jours où les élèves semblent le plus propices aux apprentissages.

Cette décision soulève toutefois des problèmes d'organisation et de faisabilité des TAP.

- A ce jour, il est impossible de savoir pour la rentrée 2014 si nous pourrions recruter 12 personnes pour assurer l'encadrement des TAP.
- La question se pose également sur l'occupation des locaux scolaires (en particulier pour l'utilisation des salles de classe par des intervenants extérieurs).
- Une simulation de budget montre que cela reviendrait environ (cela reste une étude) à 200€* par an et par enfant à la charge des familles. De plus ce coût est variable en fonction du nombre de participants (les TAP ne sont pas obligatoires pour les élèves) et des intervenants (les professeurs associatifs ont des taux horaires plus élevés que des animateurs ou des fonctionnaires municipaux).

➤ choix de la demi-journée supplémentaire

Compte tenu de l'importance des changements (financiers et humains) à mettre en place pour la rentrée 2014, la mairie propose de travailler le samedi matin. Elle indique que ce serait la solution qui a le moins d'impacts sur les services, et peu ou pas de risques de faisabilité. Notamment d'une part sur l'organisation des employés et d'autre part sur les modes de garde actuels, qui fonctionnent, et dont les coûts pour les familles sont les plus maîtrisables.

Pendant le questionnaire a montré qu'une grande majorité de parents souhaitent le mercredi matin. Après discussion entre tous les membres, il a été décidé de faire classe le mercredi matin.

L'accueil des enfants sera garanti de 7h30 à 11h30 (garderie + école) ou 13h30 avec la mise en place d'un service de cantine. Il est important de souligner qu'actuellement l'accueil des enfants pour le mercredi après-midi ne peut être garanti.

Un transport vers un centre de loisirs de proximité (par exemple Jouars Pontchartrain) est à l'étude, sous réserve de la disponibilité des bus et d'une capacité d'accueil suffisante avec la mise en place de la réforme dans toutes les

communes environnantes. En effet ces dernières vont elles aussi devoir s'adapter aux nouveaux rythmes et offrir les places nécessaires aux élèves de leurs propres communes.

Dans tous les cas, la demi-journée de garderie reste une prestation à la charge des familles ainsi que le transport vers celle-ci. Le prix du transport, s'il est possible est estimé à environ 250€* par bus et par mercredi. Son coût par enfant sera donc fonction du nombre d'enfants réguliers et du nombre de bus nécessaires.

Vous trouverez ci-joint un emploi du temps type de la décision prise par l'ensemble des membres réunis.

Nous sommes bien conscients que ces décisions ne peuvent satisfaire tout le monde, cependant nous avons eu à cœur de les prendre dans le dialogue et la concertation et ceci pour le bien des enfants. L'ensemble des parents d'élèves élus a participé bénévolement et sur son temps libre à l'ensemble de ces concertations, l'équipe municipale a essayé de concilier au mieux les directives de l'Education Nationale et les impératifs liés à la commune.

** Les tarifs indiqués sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction du nombre d'élèves inscrits*

	7h30- 8h30	8H30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 15h	15h – 16h30	
Lundi	accueil	enseignement	Pause méridienne	enseignement	TAP	Sortie de l'école ou garderie ou étude
mardi	accueil	enseignement	Pause méridienne	enseignement		Sortie de l'école ou garderie ou étude
mercredi	accueil	enseignement	Pause méridienne			
jeudi	accueil	enseignement	Pause méridienne	enseignement		Sortie de l'école ou garderie ou étude
vendredi	accueil	enseignement	Pause méridienne	enseignement	TAP	Sortie de l'école ou garderie ou étude



Réforme des rythmes scolaires : faire face à de véritables difficultés de mise en œuvre ...

Concertation et Recherche de solutions :

La réforme des rythmes scolaires continue de faire couler beaucoup d'encre, depuis qu'elle est tombée du ciel en janvier dernier. Nous avons choisi de prendre le temps nécessaire pour traiter le sujet et, en accord avec nos Directeurs d'Ecole, de repousser le passage aux nouveaux rythmes en septembre 2014.

Les élèves devront travailler une matinée de plus, soit le mercredi ou le samedi matin. Les premières réunions de concertation associant simultanément enseignants et représentants des parents d'élèves ont démarré en juin dernier. A l'issue des premières réunions de travail, un questionnaire a été élaboré et distribué aux familles à la rentrée. Près de 110 familles ont répondu sur leurs rythmes actuels pour le scolaire et le périscolaire, mais aussi sur leurs préférences concernant la demi-journée supplémentaire. Sans grande surprise, la majorité d'entre eux souhaiterait que le mercredi matin soit retenu, à condition que des solutions soient envisagées pour que leurs enfants puissent être accueillis aussi le mercredi après-midi.

Atteindre tous les objectifs de cette réforme, à commencer par le bien-être des enfants, sans surcoûts importants pour les familles et la collectivité, est un véritable challenge.

Rappel du calendrier des vacances scolaires

Hiver

Du samedi 15 février 2014 au lundi 3 mars 2014

Printemps

Du samedi 12 avril 2014 au lundi 28 avril 2014

Vacances d'été

Samedi 5 juillet 2014

En compensation de l'allongement des vacances de la Toussaint, les élèves auront cours le **mercredi 11 juin 2014, toute la journée.**

Pensez à inscrire vos enfants à la cantine pour cette journée-là.

Coordonnées école maternelle et garderie du soir :

Directeur David BETHENOD

☎ 01 30 64 10 21

Email : 0780803Z@ac-versailles.fr

Coordonnées école élémentaire, garderie du matin, cantine et études surveillées :

Directrice Isabelle DELORMEL-DEMARCO

☎ 01 34 89 57 70

Email : 0780968d@ac-versailles.fr

PERSONNEL COMMUNAL - DEPART EN RETRAITE, mais...



Après plus de 36 ans de bons et loyaux services, José a pris la décision de prendre sa retraite bien méritée. Nous pouvons d'autant plus le remercier qu'il a accepté de différer son départ en retraite de près de 3 années, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école maternelle. Il a ainsi pu assurer la conduite du petit bus communal jusqu'à la fin de l'année 2013, ce qui a notamment permis d'assurer les sorties scolaires de proximité des écoles, jusqu'à cette date. D'autre part, notre petit bus sera interdit de circulation, dès la parution du décret relatif à la nouvelle réglementation sur la sécurité des véhicules de transports scolaires, ceci au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

Avec le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, prenant en compte que le petit bus pourrait être utilisable jusqu'à la date qui figurera sur le décret, voire le 31/12/2014, nous avons sollicité M Lopes pour savoir s'il accepterait un contrat pour des prestations ponctuelles, au service de la Caisse des Ecoles. Sa réponse a été positive, sous réserve d'une planification stricte et d'un nombre modéré de ses interventions. C'est donc avec plaisir, et pour le bonheur des enfants, que des sorties de proximité pourront se faire durant cette année encore.

Des interrogations sur le golf ?



Un chantier sous contrôle

Inquiétude de certaines personnes concernant le panneau affiché sur la clôture du futur golf ... Si sur celui-ci, le terme de décharge à ciel ouvert est mentionné, ce n'est pas que le futur golf va accueillir des déchets ménagers. En effet, ce ne sont pas moins de 3.6 Millions de m3 de remblais provenant des travaux de voirie de la région, qui vont être déposés pour remodeler tout le terrain. Un contrôle systématique de chaque camion entrant, imposé dans le permis d'aménagement, est d'ores et déjà opérationnel. Ce sont ensuite des centaines de milliers de m3 de terre végétale qui seront répartis sur toute la surface. Ce chantier a reçu le feu vert des services de l'environnement de l'Etat.

Parvis et parking de la mairie

Le regroupement des écoles au centre du bourg draine un flot supplémentaire de véhicules aux heures de pointe autour des écoles. Par ailleurs, le transit piétonnier des élèves entre les deux écoles a dû être pensé pour en assurer une parfaite sécurité des usagers. D'autre part, la loi impose avant le 1^{er} janvier 2015 que les abords des bâtiments publics respectent des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La refonte de la configuration du parking et des abords des écoles et de la Mairie a donc été saisie comme une opportunité de transformer ces contraintes en un projet d'amélioration et de mise aux normes pour ce périmètre.

Les difficultés dans la recherche de financement n'ont pas ébranlé notre volonté de réussir ce projet, qui a fini par voir le jour, au moins pour la partie parking désormais opérationnel.

Il reste encore l'éclairage et les plantations à réaliser pour parfaire cette tranche de travaux. Une deuxième tranche est en cours d'étude et de marché pour remodeler l'accès à l'arrière de l'école élémentaire et de la salle Jules Gohard. Dans cette deuxième tranche, il est aussi envisagé de créer une accessibilité aux personnes à mobilité réduite du côté de la rue de la Mairie, d'élargir le trottoir menant au portail de l'école et de déplacer l'actuel abri bus avec un aménagement beaucoup plus sécurisé pour les nombreux utilisateurs, notamment les élèves des collèges et lycées qui fréquentent ces lieux.

Le pré de la mairie, Avant, et Après



Halte au VANDALISME sur la Commune !

Le vandalisme consiste à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui, pour son seul plaisir.

Peine encourue par le vandale

L'acte de vandalisme est passible d'une amende de **3 750 €** et d'un travail d'intérêt général, s'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers.

En cas de dommage considéré comme important, il est puni jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et **30 000 €** d'amende.

Les peines sont aggravées si la dégradation :

- vise un bien public ou un bien d'une valeur patrimoniale particulière,
- est commise à plusieurs,
- présente un danger pour les personnes (*meublier urbain abîmé, etc.*).

Les peines prononcées sont adaptées aux circonstances, à la personnalité et à l'âge de l'auteur.

La tentative de vandalisme est punie des mêmes peines.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1514.xhtml>

Locaux Municipaux, Cimetière, et Chemins ruraux sont régulièrement vandalisés ou envahis de dépôts sauvages...

Halte aux incivilités !



INFORMATIONS PRATIQUES



RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DE CHACUN

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles sont transmises exclusivement à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), seule habilité à exploiter les questionnaires.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs et les personnels de la mairie, sont tenues au secret professionnel.

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Un agent recenseur recruté par la commune viendra vous rencontrer. Il a reçu une formation. Il dispose d'une carte tricolore avec photographie, signée par le Maire et qui officialise sa fonction.

L'agent recenseur va déposer à votre domicile les questionnaires de recensement.

Du 16 janvier au 15 février 2014

Il prendra ensuite rendez-vous pour venir chercher les questionnaires remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez les confier à une personne de votre voisinage qui les remettra à votre agent recenseur.

QUE DEVIENNENT LES QUESTIONNAIRES UNE FOIS REMPLIS ?

L'agent recenseur dépose à la mairie tous les documents collectés, qui sont ensuite transmis à l'INSEE.

OU DOIT-ON SE FAIRE RECENSER ?

La résidence où vous devez vous faire recenser est votre résidence principale, c'est-à-dire là où vous passez plus de six mois de l'année.

Plus d'informations : www.insee.fr

Votre agent recenseur et votre mairie sont là pour répondre à toutes vos questions.



Vos agents recenseurs



Nuisances olfactives : où en est-on ?

Grâce à votre soutien, nous signalant par écrit tout dysfonctionnement, un dossier solide nous a permis de mener une action efficace auprès du gestionnaire de la plate-forme. Ainsi, à ce jour, ce dernier a mis en place un processus de délestage vers un autre centre pour éviter les pics de matière à traiter, et réalise actuellement des tests avec des bâches de régulation sur les matières en place. Cette expérience pilote, et la mise en place du processus de délestage font l'objet de présentations régulières des résultats en Mairie.

EN 2014, NOUS VOTERONS DEUX FOIS :

Election municipale – dimanches 23 & 30 Mars 2014

Election européenne – dimanche 25 mai 2014

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Pour les prochaines élections municipales, une nouvelle loi a été adoptée par l'Assemblée nationale le 17 avril 2013 dont les dispositions modifient le mode de scrutin, notamment pour notre commune.

Abaissement du seuil du scrutin de liste.

Au lieu de 3 500 habitants antérieurement, toutes les communes de plus de 1 000 habitants éliront les conseillers municipaux au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A noter :

1 – Il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter un nom, sous peine de bulletin nul.

2 – Les listes seront donc paritaires.

3 – Obligation de présenter une pièce d'identité

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DES EPCI* A FISCALITE PROPRE

** (établissement public de coopération intercommunale)*

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires représentant la commune au sein des organes délibérants des communautés de communes, sont élus en même temps que les conseillers municipaux.

La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires figure de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil communal dont elle est issue.

La liste est composée alternativement de candidats de chaque sexe (paritaire).

Important : Les représentants de la commune au sein d'une communauté de communes seront élus en même temps que les conseillers municipaux.

Soirée Beaujolais au rythme du Country

Pas de bonnets rouges... mais des foulards rouges et des bottes de cowboy, et des danseurs de Country. Soutien à la production locale pour remplir les assiettes et énorme encouragement au dévouement des viticulteurs du Beaujolais pour emplir... raisonnablement... les verres.

La salle Jules Gohard était à la limite de ses capacités en ce 22 novembre.

L'AFAC y organisait sa dorénavant célèbre Soirée Beaujolais au rythme des danseurs de country du St Léger Country Club.

Une soirée de fête au cours de laquelle tous les participants venus de Saint-Germain et des alentours ont pu s'initier à la danse Country jusqu'à tard dans la nuit.

L'AFAC et ses bénévoles vous remercient tous pour cette très belle soirée.



La traditionnelle cérémonie du souvenir, le 11 Novembre : Hommage aux anciens combattants



Du côté du CCAS :

Le jeudi 26 Septembre, ce sont près de 70 personnes qui ont emprunté le chemin qui mène à la mer...
D'abord une visite de Pont-Audemer, avec son architecture pittoresque



Puis direction Honfleur pour une visite et un déjeuner au bord de l'eau ...



& le Goûter convivial le 14 décembre

Etat civil



Bienvenue à :

Oussayd BENYAMINA né le 3 Août 2013 à Rambouillet
Louise SCelles née le 22 Août 2013 au Chesnay
Robin ALLANIC né le 30 septembre 2013 au Chesnay
Auréa JOLLET née le 31 octobre 2013 au Chesnay
Jed MORIN né le 5 novembre 2013 au Chesnay

Ils se sont unis :

Laurence SIGNORELLI et **Patrice INSINGA**, le 14 septembre 2013
Cécile LABOUREUX et **John TOPLOSKY**, le 5 octobre 2013
Florence des LIGNERIS et **Alban LEMAITRE**, le 23 novembre 2013

Toutes nos condoléances à la famille de :

BRIEL épouse **DROUY Anne Marie Elisabeth**, décédée le 4 septembre 2013

A vos agendas !

QUELQUES DATES A RETENIR :

Club de l'Age d'Or. Les activités futures sont :

- ✓ **Le 8 janvier 2014** Assemblée générale et galette des rois, tous les retraités sont invités, adhérents ou non.
- ✓ **Le 16 janvier 2014** sortie au Palais des congrès pour Âge tendre et têtes de bois 2014.
- ✓ **Février 2014** bowling.
- ✓ **Mars, avril, mai 2014** en cours d'organisation.
- ✓ **Début juin 2014** voyages à Londres.

AFAC : Juin 2014 - Fête du village

Nouveau :

A partir du mardi 21 janvier de 16h30 à 20h30, un camion pizza sera installé sur le parvis de la Mairie, tous les mardis

A noter :

La Direction Générale des Finances Publiques nous informe que M. Patrick SICARD, géomètre du cadastre, se rendra sur la commune de Saint Germain de la Grange au cours de la période du 6 janvier au 14 février afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral.

Horaires de la mairie

Lundi / mercredi : 9h00/12h00 – 13h30/17h30

Mardi : 9h00/12h00

Vendredi : 13h30/17h30

Samedis ouverture entre 9h00 et 11h30 :

- 11 janvier – 18 janvier
- 8 février
- 8 mars – 15 mars
- 5 avril – 12 avril
- 7 juin – 14 juin

Vendredis ouverture jusqu'à 20h :

- 24 janvier (fermée à 19h except) – 31 janvier
- 14 février
- 21 mars – 28 mars
- 16 mai – 23 mai
- 20 juin – 27 juin

Végétaux : du mercredi 19 mars au mercredi 26 novembre 2014

Encombrants : Mardi 11 mars et mardi 9 septembre 2014 (à sortir la veille)

A conserver